



Association des Top Modestes

Assemblée générale constitutive.

Nyon, le 18 mars 2013 - 20h30

Sont présents :

Membres ordinaires :

Anouk Berger

Manuela Bezzi

Martine Bresch

Katia Monla Guisolan

Marie-Aude Lippsmeier

Christine Ruata

Bernard Schwendimann

Jacques Tappolet

nous rejoint au point 3 : Martine Rivier

Membres extraordinaires :

Ariane Karcher

1. Historique de l'Association

Ariane Karcher explique les raisons qui l'ont poussée à proposer la création de l'Association des Top Modestes : permettre une pérennité du travail accompli et en particulier du travail de création théâtrale et des ateliers.

Ceci permettra aussi de mieux répartir le travail que suscite la création d'ateliers et de spectacles. Quoiqu'il arrive, cette Association permettra de poursuivre le travail sur les bases de ce que nous avons accompli jusqu'ici.

La seule limite mise par Ariane est de garder la main sur la direction artistique.

2. But de cette rencontre

- valider les statuts
- nommer un Comité

3. Les Statuts

Christine Ruata lit les statuts.

Les membres fondateurs répondent aux questions et remarques.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4. Le Comité

Il sera constitué des fonctions de base suivantes :

- un/une président(e)
- un/une vice-président(e)
- un/une secrétaire
- un/une trésorier(ère)

Sont nommés à l'unanimité au Comité :

Présidente :	Christine Ruata
Vice-présidente :	Martine Rivier
Secrétaire :	Katia Monla Guisolan
Secrétaire assistant :	Bernard Schwendimann
Chargée de comm. :	Anouk Berger
Trésorière :	Christine Ruata
Trésorier remplaçant :	Jacques Tappolet
Soutien actif :	Marie-Aude Lippsmeier
Webmaster :	Jacques Tappolet

Vérification des comptes : Marie-Aude Lippsmeier

La trésorière et le trésorier remplaçant ont des signatures individuelles sur le compte bancaire de l'association.

Ariane Karcher garde l'accès au compte bancaire.

5. Les Cotisations

Les membres présents fixent les cotisations comme suit ;

- Cotisation des membres ordinaires (catégorie a. [des Statuts](#)) : CHF 1'500.-/an à l'unanimité, pour la période de septembre à août
- Cotisation des membres de soutien (catégorie b. [des Statuts](#)) : CHF 30.-/an avec 5 voix sur 9, pour la période de septembre à août

6. Divers

- les membres présents remplissent avec la Présidente un questionnaire à l'intention de la Ville de Nyon
- le Webmaster crée une adresse e-mail, redirigée sur celui de la Présidente : asso@topmodestes.ch

La séance est clôturée à 22h30

Pour le PV : Jacques Tappolet

(sig) Christine Ruata